

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 28 AOUT 2024 – MORBIHAN HABITAT

Décision n° DE-2024-08-28 225.	Délibération du BUREAU N° BU-2024-05-13	Groupe n°2319	VANNES La Vigie, Résidence Nymphéa, Rue Henri Matisse
-----------------------------------	--	---------------	---

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Bureau en date du 13 mai 2024, autorisant l'exécution de l'opération précitée,

La présente décision autorise le financement de cette opération à travers 3 **emprunts**, pour un montant total de **390 515 €**, correspondant à 3 emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :


- 3 emprunts conventionnés, souscrits auprès de la Caisse des dépôts :

	Prêt locatif aidé à usage social (PLS)	Prêt locatif aidé à usage social (PLS)	Prêt locatif aidé à usage sociale destiné à l'acquisition du terrain (PLS)
Montant du prêt	186 762 €	103 874 €	99 879 €
Durée du préfinancement	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 10 mois	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 10 mois	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 10 mois
Durée de l'amortissement	40 ans	40 ans	50 ans
dont durée du différé d'amortiss ^t	néant	néant	néant
Périodicité des échéances	annuelle		
Index	livret A		
Taux d'intérêt actuariel annuel	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat majoré de 111 points de base	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat majoré de 111 points de base	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat majoré de 111 points de base
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)	révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)	révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)
Typologie GISSLER	1A		
Profil d'amortissement	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	double révisabilité		
Taux de progressivité des échéances	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du

	A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)	du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)	Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)
Date d'effet du contrat de prêt	Septembre 2024	Septembre 2024	Septembre 2024
Date de 1^{ère} échéance	Octobre 2025	Octobre 2025	Octobre 2025
Garanties	50 % GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION 40 % COMMUNE DE VANNES 10 % CONSEIL DEPARTEMENTAL		

Fait à Vannes, le 28 août 2024

Certifiée exécutoire

 Le Directeur général
Erwan ROBERT